



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°24-2020 – 11 juin 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE NOTRE LETTRE AU MINISTRE

Le 5 juin dernier lors de la première réunion d'après confinement entre les syndicats de la Fonction Publique et leur employeur, une intersyndicale s'est formée pour mettre la pression sur l'Etat employeur.

L'intersyndicale a commencé par claquer la porte de cette réunion dont le sujet était la suppression des CHSCT juste après la crise !

L'intersyndicale de la Fonction Publique réclame une revalorisation salariale générale alors que la valeur du point est quasiment figée depuis plus de dix ans ... ça nous rappelle quelque chose ! L'intersyndicale ne veut pas se contenter de mesures ponctuelles comme des primes *et exige* l'augmentation générale des salaires.

C'est ce que nous demandons depuis plusieurs semaines avec nos différents écrits et sollicitations pour un **plan d'investissement et de revalorisation au profit des personnels**, actuels et futurs, de la Sécurité sociale, de l'administratif au dirigeant, en passant bien entendu par les personnels médicaux et paramédicaux avec l'allocation d'**une prime exceptionnelle** à l'ensemble des salariés, l'augmentation de l'enveloppe dévolue aux négociations des nouvelles **classifications**, et la revalorisation des **salaires** par l'augmentation de la valeur du point.

Bien que cette ambition soit partagée par les syndicats représentatifs de la Sécu, notre demande d'intersyndicale n'a pas abouti. Nous allons donc adresser seuls notre courrier au Ministre de la Santé.

Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :
Edito d' Alain Gautron
Plan d'investissement pour la Sécurité sociale
Notre lettre au Ministre
Page 2 :
Lettre au Ministre
Page 3 :
Cour des Comptes
Impasse et raccourci
Pages 3 à 4 :
Prime COVID
Par voie de presse !
Page 4 :
Télétravail
Diagnostic partagé versus
Négociation d'un accord national
interprofessionnel
Pages 5 à 6 :
Elections à la CNAM
FO (SNFOCOS et FEC)
Premier syndicat à la CNAM
Page 6 :
Agenda



Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

A l'attention de Monsieur Olivier VERAN
Ministre de la santé et des solidarités
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Copie :

M. Renaud VILLARD, Président du COMEX de l'UCANSS

M. Raynal LE MAY, Directeur de l'UCANSS

M. Nicolas REVEL, Directeur général de la CNAM

M. Yann-Gaël AMGHAR, Directeur général de l'ACOSS

M. Vincent MAZAURIC, Directeur général de la CNAF

Paris, le 11 juin 2020

Réf. : EG/VP-90-2020

Objet : Plan d'investissement de la Sécurité sociale

Monsieur le Ministre,

Le déconfinement se profile et les organismes de Sécurité sociale retrouveront d'ici la rentrée peu à peu un fonctionnement normal après avoir été en première ligne dans le soutien à la population et au pays.

Vous l'avez dit vous-même en vous adressant à eux le 24 avril dernier pour leur exprimer « la reconnaissance de l'ensemble de la nation ».

En effet, la Sécurité sociale a été là dans sa mission de service public rendu par tous ses salariés, agents de direction, cadres, employés, personnels médicaux et paramédicaux.

Nous vous demandons aujourd'hui un engagement fort pour ces personnels qui doit se traduire par un **plan d'investissement et de revalorisation qui doit permettre** :

- de financer une prime à l'ensemble des salariés qui ont tous été à des degrés divers impliqués dans la lutte contre le COVID et engagés pour le service public,
- de revaloriser les métiers en allouant une enveloppe supplémentaire au projet actuellement en cours de négociation d'une nouvelle classification des emplois,
- enfin, de manière pérenne, revaloriser les salaires en augmentant la valeur du point.

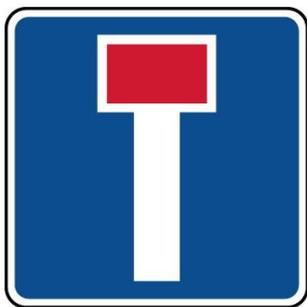
Monsieur le Ministre, nous attirons votre attention sur l'attribution d'une prime à une seule fraction du personnel, qui jetterait le trouble parmi les personnels et serait contre-productive aux collectifs de travail durement éprouvés par le confinement.

Enfin, s'agissant du projet de classification pour lequel nous vous demandons unanimement des moyens supplémentaires, cette négociation doit prendre en compte le séisme subi par notre pays et l'impérieuse nécessité de valoriser les métiers de la Sécurité sociale.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations.

Alain Gautron,

Secrétaire général



COUR DES COMPTES IMPASSE ET RACCOURCI

Dans son rapport de certification des comptes publié fin mai, et avec l'appui d'une commission d'enquête, la Cour des Comptes, toujours si prompt à critiquer la Sécu, s'attaque cette fois à la lutte contre la fraude aux prestations. Son verdict étant que la Sécu peut mieux faire.

Il est assez cocasse de souligner les incohérences de ce genre de rapport qui incite toujours à faire mieux alors que dans un 1^{er} temps les mêmes ont demandé à la Sécu de faire des économies, à commencer bien sûr par le personnel. On connaît la rengaine : trop d'agents qui ont trop de vacances et trop de droits. Ceux là-mêmes qui ont **tenu le pays et le service public** pendant la crise du COVID et ont été salués par tous les pouvoirs publics.

Suite à cette remarque de la Cour des comptes, c'est d'ailleurs la directrice de la Sécurité sociale elle-même qui a déclaré que cette faiblesse était la conséquence « **de moyens humains et informatiques nettement insuffisants** ».

Cela fait un peu penser à la politique de l'hôpital qui est passée **de la destruction à la reconstruction** après une crise sanitaire jamais connue entre les deux.

Enfin, cela ne manque pas de charme, dans son rapport de 2016 ; la Cour des Comptes préconisait pour la fonction informatique à la Sécu la réduction des effectifs ! Bref on peut toujours dire ce qu'on veut, faire de la littérature et noircir chaque année des pages pour dire tout et son contraire ou faire des raccourcis. Un peu comme si je finissais cet article par dire que le budget annuel de la Cour des Comptes de 217 millions pourrait servir à payer pile la **prime de 1.550 euros aux 140.000 agents de la Sécu qui ont soutenu le service public** pendant la crise !

Eric Gautron, Secrétaire national en charge de l'encadrement (twitter.com/EricGautron)



A chaque fois que l'on a posé la question au directeur de l'UCANSS, la réponse a été : nous n'avons aucune information, le COMEX ne s'est pas encore saisi de cette question, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Cette question c'était de savoir si une « prime COVID » serait bien versée aux salariés de la Sécurité sociale, en plus des agents UGECAM qui entrent eux dans le dispositif des soignants.

PRIME COVID PAR VOIE DE PRESSE !

Il faut en fait lire la presse spécialisée (Protection Sociale Information N°1220 du mercredi 3 juin) pour apprendre dans la colonne « INDISCRETIONS » que : « Les agents de la Sécu auront bien une prime Covid calée sur celle des fonctionnaires. Devant ses directeurs de réseau, le DG de la Cnam a évoqué trois niveaux de montants pour les personnes très impliquées, les activités fortement mobilisées et les agents ayant juste travaillé. ».

Etrange manière de procéder, alors que le SNFOCOS et les autres organisations syndicales ont demandé à

participer à une négociation sur l'attribution de cette prime au personnel de l'Institution. Logiquement cette discussion doit se tenir sous l'égide de l'UCANSS puisqu'elle concerne l'ensemble des salariés de la Sécu, toutes branches confondues.

Or, comme le souligne l'article de PSI, et comme nous en avons eu confirmation lors de l'INC Maladie du 27 Mai, seul le directeur de la Branche Maladie évoque cette prime. Durant cette réunion, le directeur général

a confirmé que les différentes branches du régime général seraient concernées par la prime annoncée par le gouvernement au même titre que la fonction publique, sans toutefois en connaître les modalités, ni l'implication des syndicats dans la discussion.

Nous réaffirmons donc que l'UCANSS doit reprendre son rôle et négocier avec les organisations syndicales représentatives cette prime interbranche pour tout le régime général.

Eric Gautron, Secrétaire national en charge de l'encadrement (twitter.com/EricGautron)



Alors que le recours au télétravail a été massif (entre 5 et 8 millions de personnes) pendant la période de confinement et se poursuit encore aujourd'hui, les syndicats dans leur ensemble ont émis la volonté d'ouvrir une négociation pour l'encadrer, notamment Force Ouvrière dès le début du mois de mai dernier (le dernier accord interprofessionnel datant de 2005).

Le patronat lui s'est dit finalement prêt à l'ouverture de discussions pour travailler collectivement à l'élaboration d'un diagnostic mais refuse de partir sur une négociation qui aurait pour but d'établir de nouvelles normes .

C'est dans ce contexte qu'un cycle de réunions a été entamé vendredi 5 juin entre les organisations syndicales et le patronat.

A l'issue de cette réunion les positions sont restées les mêmes : **la nécessité d'un accord** pour les unes avec la

TÉLÉTRAVAIL

DIAGNOSTIC PARTAGÉ VERSUS NÉGOCIATION D'UN ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

volonté de **définir les règles** qui valent pour toutes les entreprises et tous les salariés (notamment pour prendre en compte les frais inhérents au télétravail ,le temps de travail ou le droit à la déconnexion, ...) et pour le MEDEF « un dialogue social consistant et exigeant, mais qui n'a pas vocation à déboucher sur un cadre normatif ».

D'autres réunions sont d'ores et déjà prévues cet été, les 19 juin, 2 juillet et 2 septembre prochain dans l'optique d'obtenir pour fin septembre une synthèse.

Comme nous l'avons déjà souligné, le **SNFOCOS**, comme la Confédération Force Ouvrière, **souhaite assurer un cadre protecteur à tous les salariés concernés par le télétravail** et travaillera à ce qu'un nouvel accord puisse être signé, notamment avec l'UCANSS pour le personnel de la Sécurité sociale, tenant compte notamment des enjeux sociaux mis au jour par la crise sanitaire.

Karine Gillard, membre de la CPP Encadrement du SNFOCOS

ÉLECTIONS À LA CNAM

FO (SNFOCOS ET FEC) PREMIER SYNDICAT À LA CNAM

Les élections des membres du Comité Social et Economique Central « CSEC » de la CNAM se sont déroulées du 11 au 18 mars 2020. Eu égard au contexte sanitaire, le bureau de vote n'a pas pu se réunir le 18 mars, jour de clôture du scrutin, afin de procéder au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats.

Compte tenu de cette impossibilité, le site de vote était scellé et les votes ont été conservés jusqu'au 2 juin date à laquelle le bureau de vote s'est réuni et a proclamé les résultats du vote électronique. Malgré le contexte sanitaire qui a généré un fort taux d'abstention où chaque syndicat a perdu 40% environ de ses voix, FO/SNFOCOS est toujours le syndicat le plus important à la CNAM avec 26,13% des suffrages exprimés, 7 élus sur 25 et le seul syndicat à disposer d'élus dans les trois collèges (employé, cadre et praticien conseil).

Les résultats sont les suivants :

RESULTATS DES ELECTIONS CSEC TITULAIRES												
	EMPLOYES 12 SIEGES			CADRES 8 SIEGES			PC 5 SIEGES			TOTAL 25 SIEGES		
INSCRITS	4834			3353			1832			10019		
VOTANTS	1761			1314			881			3956		
B/N	40			39			9			88		
EXPRIME	1721			1275			872			3868		
TX PARTICIPATION	36,43%			39,19%			48,09%			39,48%		
	voix	%	S	voix	%	S	voix	%	S	voix	%	S
FO/SNFOCOS	648	37,65%	5	190	14,90%	1	173	19,83%	1	1011	26,13%	7
CGT	508	29,51%	4	390	30,58%	3				898	23,21%	7
CFDT	374	21,73%	3	333	26,11%	3	101	11,58%	0	808	20,88%	6
CGC				203	15,92%	1	598	68,57%	4	801	20,70%	5
CFTC	94	5,46%	0	73	5,72%	0				167	4,31%	0
SUD	97	5,63%	0	61	4,78%	0				158	4,08%	0
UNSA				25	1,96%	0				25	0,64%	0

LES ÉLUS FEC-FO/SNFOCOS AU CSEC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AZOURY Hélène DRSM OCCITANIE	AMIRAULT Betty DRSM CENTRE
DEWINTRE Marie-Danièle DRSM HAUTS DE FRANCE	CHAIX Christine DRSM SUD-EST
DUPUY Valérie DRSM CENTRE	CORREZE Thomas DRSM BOURGOGNE FC
GARCIA Frédéric DRSM SUD-EST	FLANDRINA Lydie DRSM ILE DE FRANCE
LARSY Adrien DRSM SUD-EST	JACKOWSKI Stéphane DRSM HAUTS DE FRANCE
MAVERAUD Jérôme DRSM HAUTS DE FRANCE	MARCHISONE Olivier DRSM PAYS DE LOIRE
VADO Stéphanie DRSM MARTINIQUE	NADER François SIEGE

Nos camarades auront la charge de défendre la Sécurité sociale et son personnel contre les plans de réorganisation et de restructuration qui accompagnent la poursuite des suppressions de postes, sans oublier les conditions de travail qui risquent d'être compliquées après la période PCA (soldes à rattraper, les horaires de travail totalement revus, ...).

Contre à tout cela, un devoir de tous nous protéger, nous organiser !

Félicitations à nos camarades élu(e)s.

François Nader, Délégué Syndical SNFOCOS CNAM

AGENDA

17 juin :
INC Branche Recouvrement
INC Branche Maladie Groupe
UGECAM
23 juin :
CPP Encadrement SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

